

NORMES D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXTER

IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXTER PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT A FAIRE PREUVE D'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

Ces normes s'appliquent aux personnes ainsi qu'aux organisations qui fournissent des services, des matières premières, des ingrédients actifs, des composants, des biens finis ou autres produits (les « Fournisseurs »).

RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, règles, réglementations et normes d'éthique en vigueur dans le pays où ils opèrent, aux lois applicables aux États-Unis, ainsi qu'aux présentes normes.

INTERDICTION DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN, COMMISSIONS OCCULTES, PAIEMENTS ILLICITES ET AUTRES PRATIQUES DE CORRUPTION

- Il est interdit aux Fournisseurs de payer, directement ou indirectement, toute chose de valeur à un agent public pour :
 - obtenir ou conserver un marché, ou pour influencer indûment les actes ou les décisions d'un représentant du gouvernement, d'un parti politique, d'un candidat à une fonction publique ou d'un responsable d'une organisation internationale publique ;
 - s'assurer un avantage de manière déloyale ; ou
 - influencer de façon illicite les actions de tout particulier, client, société ou représentant d'une société.
- Les Fournisseurs sont tenus de conserver des dossiers reflétant, avec exactitude et en toute transparence, les transactions et les paiements effectivement réalisés.
- Bien que Baxter respecte les coutumes et pratiques commerciales locales, ni Baxter ni les Fournisseurs ne doivent participer à des pratiques de corruption, contraires à l'éthique ou illégales.
- Les Fournisseurs ne doivent jamais agir à l'encontre des politiques de Baxter.

EXACTITUDE DES LIVRES COMPTABLES

- Tous les livres comptables et documents financiers doivent être conformes aux principes comptables généralement acceptés.
- Les dossiers des Fournisseurs doivent être exacts en ce qui concerne tous les aspects essentiels :
 - Les dossiers doivent être lisibles, transparents et refléter les transactions et les paiements effectivement réalisés.
 - Le Fournisseur s'engage à ne rien dissimuler, à consigner toutes les opérations effectuées et ne pas passer de fausses écritures.

INTERACTIONS AVEC LA COMMUNAUTE MEDICALE

- Lorsqu'ils ont affaire avec la communauté médicale (y compris les professionnels de santé, organismes de soins, patients, associations de patients, pouvoirs publics et organismes payeurs) au nom de Baxter, tous les fournisseurs, concessionnaires, distributeurs, agents et autres tierces parties doivent adhérer à toutes les normes de conduite de l'industrie qui s'appliquent à eux (telles que celles préconisées par l'Advanced Medical Technology Association ou AdvaMed, et le Code de bonnes pratiques de la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutiques ou EFPIA).
- Tout paiement ou avantage fourni à un membre de la communauté médicale au nom de Baxter doit être conforme à toutes les exigences prescrites par les lois et les codes applicables au secteur, en vigueur dans le pays où le membre de la communauté médicale réside et/ou pratique la médecine. Les paiements ne doivent jamais être utilisés comme pot-de-vin, récompense, incitation ou encouragement à la conclusion d'une vente.

CONCURRENCE LOYALE ET LOIS ANTITRUST

- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à la concurrence loyale et aux lois antitrust.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

- Tous les Fournisseurs ayant besoin d'échanger des informations confidentielles avec Baxter doivent préalablement signer un accord de confidentialité avec la Société.
- L'échange d'informations confidentielles se limitera à celles qui sont nécessaires pour l'exécution des obligations contractuelles.
- Les Fournisseurs ne doivent pas communiquer des informations confidentielles ou relatives à la propriété intellectuelle de Baxter, ni toute autre information qu'ils pourraient obtenir sur ses activités (y compris les informations générées par les Fournisseurs et les informations relatives aux produits, clients, fournisseurs prix, coûts, savoir-faire, stratégies, programmes, processus et pratiques).
- Les Fournisseurs doivent immédiatement signaler toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles de Baxter, qu'elle soit accidentelle ou non, par le biais de la ligne d'assistance Éthique et Conformité à www.baxter.com.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES

- Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations en vigueur relatives à la confidentialité des données lors du traitement d'informations personnelles.
- Les Fournisseurs doivent immédiatement signaler l'utilisation non autorisée, la divulgation ou la perte d'informations personnelles appartenant à Baxter, par le biais de la ligne d'assistance Éthique et Conformité à www.baxter.com.

DIRECTIVES SUR LES PRATIQUES DE TRAVAIL

- Les Fournisseurs doivent traiter les employés de Baxter avec dignité et respect.
- Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière d'emploi, y compris celles qui interdisent la discrimination sur le lieu de travail.
- Il est interdit aux Fournisseurs d'introduire, d'utiliser ou de revendre des substances illicites dans les locaux de Baxter, ou d'effectuer leur travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites.

NORMES D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXTER

IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXTER PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT A FAIRE PREUVE D'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

- Il est interdit aux Fournisseurs de produire ou fabriquer des produits, ou d'effectuer des services (ou d'y incorporer des matériaux produits ou fabriqués) qui enfreignent la législation en vigueur sur les droits des travailleurs, y compris la traite et l'esclavage d'êtres humains. Les employés permanents à temps plein doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les Fournisseurs informeront la direction de Baxter en cas d'embauche de jeunes âgés de moins de 18 ans pour des postes à temps partiel, des emplois d'été ou des programmes d'apprentissage.
- Baxter interdit les pratiques d'intimidation ou d'hostilité et ne tolère, de la part d'un Fournisseur, aucun comportement susceptible de harceler, perturber ou interférer avec les performances professionnelles d'un employé.

CONFLITS D'INTERETS

- Un conflit d'intérêts survient lorsque des activités ou des intérêts personnels sont susceptibles d'influencer ou de paraître influencer la capacité d'agir au mieux des intérêts de Baxter. Parmi les situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts, on peut citer :
 - La détention d'un investissement financier important dans une société concurrente, partenaire, ou qui cherche à faire des affaires avec Baxter. Un intérêt financier important comprend le contrôle des voix, ou une participation de plus de 1 % au capital non versé d'une société, ou un investissement qui représente plus de 5 % du total des actifs de l'investisseur.
 - La prestation de services similaires à des concurrents directs de Baxter, avec accès à des informations confidentielles et concurrentielles.
 - Lorsque des membres de la famille (ou des partenaires domestiques ou des personnes entretenant une relation étroite avec vous) travaillent pour Baxter, pour un autre fournisseur de Baxter, pour un client de Baxter ou pour un concurrent de Baxter.
- Les Fournisseurs doivent divulguer tous les conflits d'intérêts apparents ou réels à la direction de Baxter. Si la direction de Baxter approuve l'existence d'un conflit d'intérêts apparent ou réel, sa décision devra être documentée.

USAGE D'APPAREILS PORTABLES, DE MÉDIAS ÉLECTRONIQUES, D'INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

Dans les situations où les Fournisseurs ont accès à l'environnement électronique de Baxter (Intranet, courrier électronique, messagerie vocale ou autre), les Fournisseurs doivent :

- protéger les informations confidentielles et les médias électroniques de Baxter ;
- procéder au cryptage des données ou les protéger par mot de passe ;
- ne pas se séparer des appareils portables ou les verrouiller pendant les déplacements ;
- respecter la législation locale en matière de protection des données ;
- utiliser ces outils uniquement à des fins professionnelles au profit de Baxter ; et
- utiliser ces outils conformément à la Politique mondiale d'utilisation des informations et de la technologie de Baxter (Global Acceptable Use of Information and Technology Policy), en veillant notamment à :
 - ne pas sciemment télécharger, visualiser ou transmettre des documents de nature discriminatoire, harcelante, menaçante, sexuelle, pornographique, raciste, sexiste, diffamatoire ou, à d'autres égards, blessante. utiliser les supports électroniques principalement à des fins professionnelles.
 - communiquer les informations protégées (personnelles ou secrets commerciaux) d'une manière qui tienne compte du caractère sensible de ces informations, de la possibilité d'un accès non autorisé et de la conformité aux lois locales sur la protection des données. Les Fournisseurs doivent assurer la confidentialité du ou des mots de passe remis par Baxter.
 - savoir que les documents, logiciels, courriels et autres pages Web peuvent introduire des virus informatiques nuisibles dans le réseau de Baxter. ne pas sciemment récupérer, décompresser, exécuter/lancer ou installer des fichiers ou des programmes sur des systèmes de Baxter, ni ouvrir des pièces jointes qui renferment des virus informatiques nuisibles. Ne pas télécharger ou diffuser de documents trouvés sur Internet, à moins d'avoir obtenu le consentement du titulaire des droits d'auteur.
 - respecter les calendriers et les méthodes de conservation et d'élimination des données d'entreprise de Baxter archivées sur des supports électroniques.

CONFORMITE EN MATIERE DE COMMERCE

- Les Fournisseurs doivent se conformer à la lettre et à l'esprit de tous les contrôles à l'importation et à l'exportation, sanctions et autres lois de conformité commerciale des États-Unis en vigueur, ainsi que des lois du ou des pays où s'effectuent les transactions.

ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE

- Les Fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur relatives à l'environnement, la santé et la sécurité.
- Les Fournisseurs qui travaillent avec Baxter ou sur un site de Baxter doivent effectuer leurs activités en assurant leur propre sécurité et celle d'autrui, et en se conformant aux exigences applicables de Baxter et du gouvernement en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Toute situation d'urgence susceptible d'avoir une répercussion sur Baxter doit être immédiatement signalée.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Les cadeaux et les divertissements ne sont pas nécessaires pour faire affaires avec Baxter et sont fortement déconseillés.

- Les situations suivantes sont toujours inappropriées et sont expressément interdites :
 - Offrir un cadeau, une forme de divertissement ou un traitement préférentiel dans l'intention de chercher à influencer l'objectivité du processus décisionnel d'un employé de Baxter.
 - Offrir un cadeau, une forme de divertissement ou un traitement préférentiel au moment de participer à un processus décisionnel dans le cadre d'un achat ou d'un contrat (Demande d'information, Demande de prix, Demande de proposition).

NORMES D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE POUR LES FOURNISSEURS DE BAXTER

IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE BAXTER PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT A FAIRE PREUVE D'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

- Tout cadeau monétaire, y compris les « cartes-cadeaux ».
- Offrir une forme de divertissement où le Fournisseur ne sera pas présent ou représenté (ex., des billets pour un événement sportif/une représentation).
- Offrir des sorties, déplacements ou hébergements onéreux à l'occasion d'événements parrainés par le Fournisseur.
- Exceptionnellement ou en de rares occasions, les employés de Baxter peuvent accepter des cadeaux, des formes de divertissement ou autres marques de courtoisie d'une valeur très modeste, si cela contribue à améliorer les relations professionnelles et dans la mesure où ils seraient capables de rendre la pareille.
- Les employés de Baxter ne sont pas autorisés à solliciter des cadeaux de la part des Fournisseurs, y compris les cadeaux destinés à soutenir des causes caritatives.
- Les Fournisseurs ne doivent pas offrir aux employés de Baxter la possibilité d'acheter des produits ou services ou d'obtenir un intérêt financier dans des conditions différentes de celles offertes à tous les employés de Baxter.

RESSOURCES

- Si vous avez besoin d'informations ou de conseils supplémentaires concernant ces normes, ou souhaitez signaler une violation potentielle, veuillez contacter la ligne d'assistance Éthique et Conformité à www.baxter.com.
- Des informations supplémentaires sur les Fournisseurs figurent sur le site www.baxter.com.